

# CONSEIL COMMUNAL DU 06 FEVRIER 2003

## ORDRE DU JOUR

### Séance publique

1. Budget de la Fabrique d'Eglise de Bièvre – Exercice 2003.
2. Budget du CPAS – Exercice 2003.
3. Rapport accompagnant le budget communal de l'exercice 2003 en application de l'article 96 de la loi communale.
4. Budget communal – Exercice 2003.
5. Modification du prix des repas scolaires.
6. Sûreté bancaire pour le C.E.T. de Malvoisin.
7. Marchés de services pour la conclusion d'emprunts pour le financement des travaux extraordinaires suivants :
  - a. Construction de la salle sportive de Graide (Station) ;
  - b. Amélioration de l'éclairage public à Graide (Station)-P.T. ;
  - c. Aménagement de sécurité des abords de l'école de Graide (Station) – P.T.Décision – Mode de passation du marché et fixation des conditions.
8. Devis de travaux forestiers non subventionnables – Exercices 2003.
9. Travaux d'aménagement et d'extension de la salle des fêtes de Monceau – Lot n° 4 : Plafonnage – Approbation du décompte final.
10. Acquisition de matériel pour la salle de sports à Graide (Station) – Décision – Mode de passation du marché – Fixation des conditions – Demande de subsides.
11. Acquisition de mobilier pour la bibliothèque – Décision – Mode de passation du marché et fixation des conditions.
12. Acquisition de matériel pour la cyber-école – Décision – Mode de passation du marché et fixation des conditions.
13. Acquisition d'un imprimante pour le secrétariat – Décision – Mode de passation du marché et fixation des conditions.
14. Convention avec l'ASBL A.D.S.L. « Association pour le Développement des Sports et des Loisirs » de Nannine – Approbation.
15. Arrêtés de police :
  - a) Etablissement :
    - Grand feu à Bièvre le 08 mars 2003.
  - b) Ratification :
    - Travaux de pose de câbles électriques à Naomé : le 09 décembre 2002 ;
    - Barrières de dégel : le 14 janvier 2003.
    - Interdiction de circulation à Oizy le 23 janvier 2003.

### Séance à huis-clos.

1. Ratification de délibérations du Collège Echevinal désignant des enseignants à titre temporaire.

Pour le Collège des Bourgmestre et Echevins,

La Secrétaire communale,

Le Bourgmestre,

Michelle MALDAGUE

David CLARINVAL